

DÉCISION DU CONSEIL
du 24 septembre 2009
portant nomination d'un suppléant italien du Comité des régions
(2009/743/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DÉCIDE:

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement italien,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 ⁽¹⁾.
- (2) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la fin du mandat de M. Flavio DELBONO,

Article premier

Est nommée membre suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

M^{me} Maria Giuseppina MUZZARELLI, Vice Presidente della Regione Emilia Romagna.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 24 septembre 2009.

Par le Conseil

La présidente

M. OLOFSSON

⁽¹⁾ JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.